



**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 SEPTEMBRE 2017
A 20 H 30**

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Pierre-Yves BURLOT, Béatrice BOUGAIN, Gilles AUTHIER, Baptiste CHASSET, Laure d'HARCOURT, Charles-Alexandre ORTONNE, Corinne AUCAGNE, Michel MARGAND, Raymonde MUTABAZI, Nadine BIARD, Annick THOMASSET, Stéphanie DUBOST-SANDRIN.

Excusés : Sylviane AULAS, (a donné pouvoir à Annick THOMASSET)
Emmanuel FELLOTT (a donné pouvoir à Michel MARGAND)
Christian BENOIT (a donné pouvoir à Béatrice BOUGAIN)

Secrétaire de séance : Annick THOMASSET

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.
Le compte-rendu du Conseil municipal du 20 juillet 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

Les modifications de l'ordre du jour proposées par Monsieur le maire sont acceptées à l'unanimité et sont les suivantes :

- Point n°1 - Délibération pour le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe (18h30 par semaine en période scolaire)
- Point n°2 : Délibération pour le poste d'aide animateur à l'école (17h30 par semaine en période scolaire : cantine et garderie)
- Point n°3 : Délibération – Taxe d'habitation – Abattement général à la base

1. DELIBERATION – POSTE D'AJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE

Lors du Conseil municipal du 20 juillet 2017, avait été délibéré le recrutement d'un agent au poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la gestion de la garderie périscolaire pour un volume horaire de 16h30 par semaine en période scolaire.

Or, en raison des nouvelles directives étatiques (suppression de certains C.A.E.) et dans un souci de maintien d'un accueil de qualité auprès des enfants de l'école, la commission « Ecole » propose de recruter Madame Christelle COHARD avec un contrat de 18h30 par semaine en période scolaire. Les horaires étant les suivants :

- Lundi : 7h-8h30 / 16h30-18h30
- Mardi et Jeudi : 7h-8h30 / 15h30-18h30
- Vendredi : 7h-8h30 / 15h30-18h

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le temps de travail de Madame Christelle COHARD pour le poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe de 18h30 hebdomadaire.

2. DELIBERATION - POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION 2^{ème} CLASSE – AIDE ANIMATEUR A L'ECOLE

Le Contrat d'Aide à l'Emploi (C.A.E.) étant supprimé par l'Etat, la mairie se voit dans l'obligation de créer un poste d'aide animateur pour renforcer le personnel sur le temps périscolaire.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'une lettre a été rédigée à l'attention de Monsieur le sous-préfet pour lui soumettre les conséquences financières que l'arrêt des C.A.E. implique pour la collectivité (suppression de 8118,18 € d'aides).

Monsieur le maire propose d'établir un Contrat à Durée Déterminée de 3 mois renouvelable du 25 septembre au 22 décembre 2017 pour une durée de travail de 17h30 hebdomadaire en période scolaire.

Les horaires de ce contrat sont les suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi : 11h30-13h30 – 15h30-18h
- Vendredi : 11h30-13h30 – 15h30-17h30

Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité le recrutement d'une personne en C.D.D. en tant qu'aide animateur. Mesdames Annick THOMASSET et Raymonde MUTABAZI s'occupent du recrutement.

3. DELIBERATION – C.D.D. PROVISOIRE

Dans l'attente du recrutement de l'agent occupant le poste d'aide animateur, Madame Karen MINOT assurera l'encadrement et l'animation durant les temps de cantine et de garderie du 4 au 22 septembre 2017, avec un temps de travail de 7 heures hebdomadaire.

Après délibération, le Conseil vote à l'unanimité ce recrutement.

4. DELIBERATION – TAXE D'HABITATION – ABATTEMENT GENERAL A LA BASE DE LA VALEUR LOCATIVE

Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, différentes possibilités de ressources supplémentaires ont été étudiées. Parmi celles-ci, il est possible de jouer sur les abattements qui s'appliquent sur la taxe d'habitation.

3 types d'abattement qui s'appliquent sur la taxe d'habitation sont en vigueur à Rivolet.

Il s'agit de l'Abattement Général à la Base (AGB) de 5%, l'Abattement pour Personnes à Charge avec une ou 2 personnes (APC 1/2) de 10%, l'Abattement pour Personnes à Charge avec 3 personnes ou plus (APC 3/+) de 15%.

Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et de sa volonté de maîtrise du budget municipal, Monsieur le maire explique qu'il est possible de jouer sur ces abattements, notamment le taux d'abattement général à la base (AGB).

Il propose de réduire ce taux de 5% à 3% à partir de l'année 2018 soit une ressource supplémentaire annuelle pour la commune d'environ 1 600 € et de ne pas modifier les 2 taux d'APC.

Après délibération, le Conseil municipal, avec 12 voix pour, 3 abstentions décide de modifier l'abattement général à la base et de fixer le nouveaux taux d'abattement à 3%.

5. DELIBERATION – CONVENTION D'INTERVENTION AU BENEFICE DE LA COMMUNE DU SERVICE DE CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE DU SYDER

La Communauté d'Agglo de Villefranche informe la commune de Rivolet que le SYDER, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, propose la mise en place d'un service de Conseil en Energie Partagé (CEP), en partenariat avec l'ADEME, pour aider les communes à maîtriser leurs consommations énergétiques et à diminuer les impacts environnementaux liés à ces consommations.

Il est possible de bénéficier de l'intervention d'un conseiller en énergie à temps partagé qui sera l'interlocuteur de la commune pour toutes les questions énergétiques.

Ce service permettra la réalisation d'une étude sur la consommation énergétique de la commune. Ce diagnostic sera pris en charge par la Communauté d'Agglo à hauteur de 0.50€ par habitant. Il est proposé de signer une convention d'intervention de ce service qui fixe les engagements des deux parties.

Après lecture de la convention et délibération, le Conseil municipal, avec 11 voix pour, 4 abstentions, décide de signer la convention au bénéfice de la commune du service de C.E.P.

Après délibération, la proposition de confier au SYDER la démarche de validation et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son propre patrimoine, est refusée par le Conseil municipal avec 1 voix pour, 9 abstentions et 5 voix contre.

6. INFORMATIONS DIVERSES

6.1.La prochaine réunion avec les aubergistes sera le jeudi 14 septembre à 15h30 en mairie.

6.2.Monsieur le Maire souhaite qu'une commission soit mise en place rapidement pour réunir membres de la commission « Finances » et de la commission « Ecole » afin de réfléchir sur les dépenses globales des temps périscolaires. Une première date est retenue : le 3 octobre à 20h.

6.3.Modification de la date du prochain Conseil municipal en raison de la période des vacances scolaires d'automne : le 9 Novembre à 20h

6.4.L'association Notre village soutien le projet « Ecole numérique » et propose d'accompagner les communes adhérentes pour établir le dossier de subvention.

6.5.Des panneaux signalétiques ont été placés sur différentes sites du village (hameaux, entrée de Rivolet...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20